

9 janvier 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le neuf (9) janvier 2024 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Audrey Lussier, René Martin, Simon Valcourt, Karine Dalpé, Marjolaine Berthiaume et Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

À vingt heures (20h), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

24-01-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux;
 - de la séance ordinaire du 5 décembre 2023;
 - de la séance d'ajournement du 12 décembre 2023 – budget 2024 et immobilisation 2024-2025-2026.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2023-12-31;
 - 4.2 Adoption du règlement numéro 258-22-24, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et les conditions de perception;
 - 4.3 Renouvellement assurances – Mutuelle des municipalités du Québec – Année 2024;
 - 4.4 Renouvellement de la cotisation annuelle à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) pour 2024;
 - 4.5 Renouvellement adhésion 2024 – FCM;
 - 4.6 Autorisation de mandats ponctuels – Services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains.
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1 Dépôt - Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Adoption du règlement 170-24 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Saint-Hyacinthe.
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun point
- 7. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT**
 - 7.1 Aucun point
- 8. URBANISME**
 - 8.1 Aucun point
- 9. REQUÊTES DIVERSES**
 - 9.1 Proclamation des journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024.
- 10. LOISIRS – ORGANISMES - AUTRES**
 - 10.1 Aucun point
- 11. IMMEUBLES**
- 12. VARIA**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

9 janvier 2024

24-01-02

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023, tel que présenté.

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement, de la séance spéciale d'adoption du budget 2024 et de la séance spéciale d'adoption du programme des dépenses en immobilisation, tels qu'ils ont été présentés le 12 décembre 2023.

ADOPTÉE

4. TRÉSORERIE

24-01-03

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2023-12-31

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2023-12-31 des comptes payés et à payer au montant de 126 695,95 \$ pour le mois de décembre 2023.

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 126 695,95 \$

ADOPTÉE

24-01-04

**4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 258-22-24, POUR
FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER
2024 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

ATTENDU que le projet de règlement 258-22-24 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et les conditions de perception ont été présentés et déposés par le conseiller Simon Valcourt, lors de la séance d'ajournement du conseil du 12 décembre 2023 et qu'un avis de motion a été donné par ce dernier lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement numéro 258-22-24 soit adopté.

ADOPTÉE

24-01-05

**4.3 RENOUVELLEMENT D'ASSURANCES FQM ASSURANCES
ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT le document reçu de FQM Assurances, en date du 16 octobre 2023, pour le renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

DE RENOUELER le contrat d'assurances pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, auprès de FQM Assurances inc.

ADOPTÉE

24-01-06

**4.4 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE À
L'ADMQ (ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU
QUÉBEC)**

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler la cotisation annuelle, de la directrice générale et de la directrice générale adjointe, à l'Association des directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2024.

ADOPTÉE

9 janvier 2024

24-01-07

4.5 RENOUELEMENT ADHESION 2024 – FCM

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion, auprès de la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2024.

ADOPTÉE

24-01-08

4.6 AUTORISATION DE MANDATS PONCTUELS – SERVICES D'INGÉNIERIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hugues a adhéré au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT que les représentants municipaux doivent, au besoin, procéder à des travaux qui nécessitent les services ponctuels d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT qu'il peut être difficile de requérir préalablement un mandat pour une estimation préliminaire des coûts pour de petits projets à chaque fois;

CONSIDÉRANT la pertinence de faire valider certaines actions, notamment au niveau des travaux publics, par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE PERMETTRE à la directrice générale de requérir, au besoin, les services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, le tout selon les budgets alloués pour le type de travaux visés et la tarification déterminée par le règlement de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2023.

5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 170-24 AUTORISANT LA CONCLUSION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE

24-01-09

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 26 novembre 1998 entre la Ville de Saint-Hyacinthe et les municipalités de la MRC des Maskoutains relativement à la Cour municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe, laquelle s'intitule Entente modifiant une entente existante et permettant l'extension de la compétence territoriale de la cour municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe à l'ensemble des municipalités de la MRC les Maskoutains ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-865, adoptée le 19 décembre 2022 par la Ville de Saint-Hyacinthe, dénonçant les modalités financières prévues à cette entente ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hugues désire se prévaloir de l'article 24 de la Loi sur les cours municipales (RLRQ, c. C-72.01) afin de modifier l'entente ;

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 5 décembre 2023 par le Conseil municipal, un avis de motion du présent règlement a été donné et un projet de règlement a été déposé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

9 janvier 2024

DE DÉCRÈTER :

1. La Municipalité de Saint-Hugues autorise la conclusion de l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe. Cette entente est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe I ».
2. Le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant, ou en son absence ou incapacité d'agir, la directrice générale, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe, cette entente.
3. Le présent règlement abroge et remplace le Règlement numéro 170 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

7. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT

Aucun point

8. URBANISME

Aucun point

9. REQUÊTES DIVERSES

24-01-10

9.1 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 12 AU 16 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 12 au 16 février 2024, sous le thème «*Pour le futur, persévérer se conjugue toujours au présent!* », lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉCLARER les 12, 13, 14, 15, 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « *Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent!* », sur notre territoire; et

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés; et

9 janvier 2024

D'AUTORISER une dépense de l'ordre de 10\$/élève de l'école Saint-Hugues/Saint-Marcel, pavillon Saint-Hugues, pour une somme approximative de 1 550\$, et ce, pour la réalisation d'actions ou d'événements qui encourageront la persévérance scolaire.

ADOPTÉE

10. LOISIRS-ORGANISMES-AUTRES

Aucun point

11. IMMEUBLES

Aucun point

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

24-01-11

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures vingt-six (20h26), il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce

(^e) jour de

2024

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière